## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

# Arrêté n° 2018-047 du 21 mars 2018 portant délégation de signature pour absence ou empêchement

NOR: INTA 1808 104A

Le directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Vu le décret nº 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11 ;

Vu le décret du 7 juillet 2017 portant nomination de M. Jérôme LETIER, en qualité de directeur de l'agence nationale des titres sécurisés ;

Vu l'arrêté du 20 février 2018 et le contrat du 26 février 2018 portant détachement de M. François LAFOND, en qualité de directeur adjoint, directeur des opérations de l'agence nationale des titres sécurisés ;

Vu le contrat et la décision n° 2016-022 du 31 août 2016 nommant Mme Claire JEAN, en qualité de secrétaire générale de l'agence nationale des titres sécurisés,

Arrête:

#### Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LETIER, directeur de l'ANTS, délégation de signature est donnée à M. François LAFOND, directeur des opérations, directeur adjoint, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Mme Claire JEAN, secrétaire générale, à l'effet de signer :

- toutes les pièces afférentes aux marchés publics, y compris la notification, sans limitation de montant;
- les conventions et contrats sans limitation de montant;
- toutes opérations budgétaires, financières et comptables (les bons de commande, les avances, les bordereaux de paiement...) sans limitation de montant;
- les actes relatifs à la gestion du personnel (recrutement, paie, déplacements, primes...) sans limitation de montant;
- les courriers divers.

## Article 2

Une copie du présent arrêté sera remise à l'agent comptable assignataire accompagnée du formulaire d'accréditation.

### Article 3

La secrétaire générale, ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui leur sera notifié et publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 mars 2018.

Le directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés, J. Létier